

# Xylella Fastidiosa, l'Odarc détaille les mesures à prendre

Jean-Louis Luciani, le président de l'Office, rappelle que l'alerte a été lancée depuis septembre auprès de l'Etat. La découverte d'un plan de caféier infesté à Rungis impose la mise en oeuvre d'un dispositif complet pour la Corse

**E**st-ce le signe d'un danger imminent, mais il ne se passe plus un jour sans que la Xylella Fastidiosa fasse son apparition dans l'actualité. Lundi, c'était le collectif de lutte qui sonnait une fois de plus l'alarme à Corte: "C'est une question de jours". Hier, c'était au tour de l'Office du développement agricole et rural de Corse et à son président Jean-Louis Luciani de revenir sur le péril que fait peser la bactérie sur la filière oléicole insulaire, et plus largement sur l'agriculture corse au regard du nombre de végétaux sensibles à ses attaques.

L'ODARC a alerté, dès septembre 2014, l'Etat au travers de courriers auprès des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement et le préfet de Corse sur les mesures nécessaires "et malheureusement peut-être non suffisantes", souligne Jean-Louis Luciani qu'il convenait de prendre très rapidement. "Ces propositions courageuses, explique le président de l'Odarc, sont le fruit de l'expérience des crises sanitaires précédentes - cynips, FCO... - mais également la réponse aux difficultés liées à la gestion et au confinement des zones contaminées dans la région italienne des Pouilles". Ces difficultés que rappelait également dans une interview accordée à notre titre Daniel Sainte-Beuve, responsable technique de l'Odarc, ont été appréhendées directement par une visite sur place d'une dé-

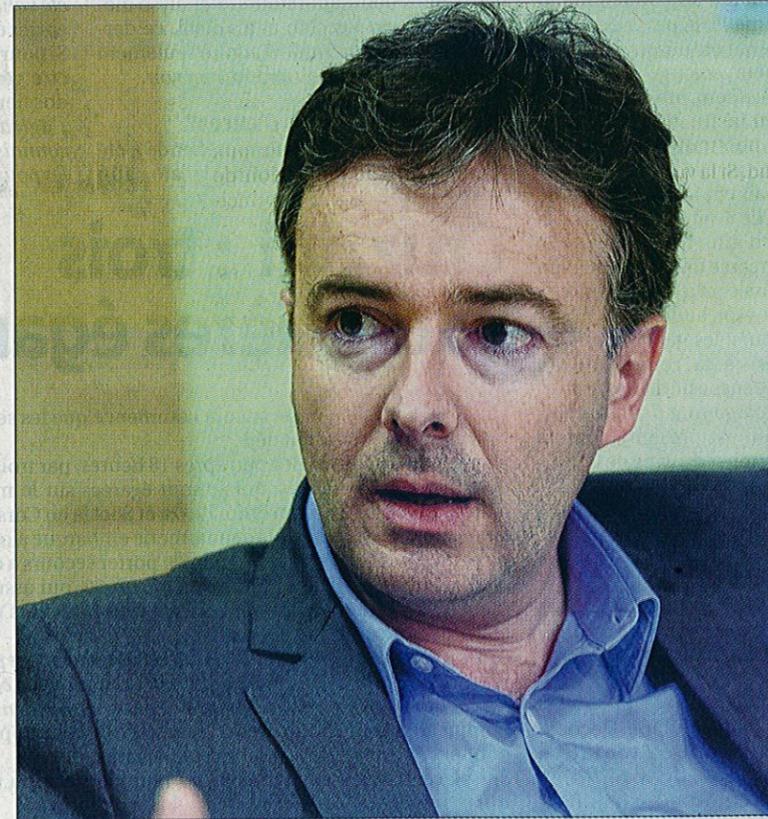
légation d'élus et de professionnels: "Elles laissent présager une diffusion rapide de cette bactérie sur la péninsule italienne" commente encore Jean-Louis Luciani.

"Certes, rajoute le conseiller exécutif, des propositions ont été faites par le préfet de Corse, notamment sur l'interdiction de l'introduction en Corse de végétaux sensibles à la Xylella Fastidiosa originaires d'Italie. Cependant, au regard de la découverte ces derniers jours d'un plant de caféier en provenance des Pays-Bas dans une pépinière de Rungis - une cause et itinéraire identique à l'infestation des Pouilles, l'ODARC réitère sa demande formulée maintes fois pour que soient retenus des dispositifs plus sûrs afin de réduire le risque d'introduction de la Xylella Fastidiosa sur notre territoire."

## Interdictions, restrictions moyens exceptionnels

Ces mesures sont détaillées dans un document qui nous a été transmis par le président de l'ODARC :

- Interdiction étendue à l'introduction des végétaux porteurs sains connus (liste de 240 hôtes) originaires d'Italie.
- Restriction des points d'introduction limitée à deux ports en Corse avec périmètre de confinement réservé aux végétaux en cours d'analyse.
- Interdiction de circulation des végétaux d'une entité géographique à l'autre sans Passeport Phytosanitaire



Hier, c'était au tour de l'Office du développement agricole et rural de Corse et à son président Jean-Louis Luciani de revenir sur le péril que fait peser la bactérie sur la filière oléicole insulaire.

/ PHOTO PIERRE-ANTOINE FOURNIL

Européen (PPE). En effet, même si ce document apporte une présomption imparfaite de l'état sanitaire admissible, il constitue toutefois un élément de traçabilité de l'origine plus fiable que la facturation ou le bon de livraison qui peuvent facilement faire l'objet de fraudes. - A défaut, pour l'introduction insulaire, il serait peut-être judicieux d'imposer la délivrance d'une déclaration préalable solidement documentée, voire aussi d'une interdiction de transport pour les particuliers.

- Mise en place des moyens de contrôles humains et budgétaires suffisants et proportionnés au risque encouru permettant une réalisation permanente de contrôles pour les végétaux sensibles à la souche des Pouilles : contrôles documentaires, visuels - symptomatiques et réalisation aléatoire d'analyses.

- Mise en place d'un plan d'information réglementaire et technique (arrêté, PPE, obligations...) à destination de la totalité des vendeurs et importateurs de végétaux de Corse.

- Mise en oeuvre d'un plan d'information grand public comprenant notamment des affichages grand format, en ciblant les lieux de transit (ports, aéroports) ainsi que les points de vente et les mairies.

- Il est indispensable de concevoir un plan d'éradication drastique à mettre en oeuvre dans le cas où un foyer primaire serait détecté dans la région."

R.A.